CABINET PASCAL COMTE AUDIT
Expert-Comptable
Commissaire aux comptes
Expert de Justice

FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE COMMERÇANTS ARTISANS ET PROFESSIONNELS DE TOULOUSE
Siège Social : 2 RUE D'ALSACE LORRAINE
31000 TOULOUSE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

À l'Assemblée Générale de la FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE COMMERÇANTS ARTISANS ET PROFESSIONNELS DE TOULOUSE,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Association FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE COMMERÇANTS ARTISANS ET PROFESSIONNELS DE TOULOUSE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.
Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1/01/2022 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

583, Chemin de Sirech - 82170 CANALS
Tel : 05 63 64 15 39 – Fax : 05 63 27 71 76
Mail : pascal.comte@pascalcomte.fr
339 101 354 RCS Montauban

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant.

Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de ma mission, j'ai été conduit à contrôler notamment les opérations relatives aux subventions reçues sur l'exercice.

J'ai obtenu les éléments probants justifiant la réalité et l'exhaustivité des opérations comptabilisées à ce titre dans les comptes de votre association, grâce notamment, à la prise de connaissance et aux tests effectués sur les procédures mises en place par votre association pour appréhender ces opérations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la partie de ce rapport.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.
Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.
Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et

sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à CANALS, le 10 septembre 2023

CABINET PASCAL COMTE AUDIT
583, chemin de Sirech
82170 CANALS
mail : pascal.comte@cabinetcomte.fr
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Pascal COMTE
Commissaire aux Comptes

FEDERATION des associations de commercants, artisa
31000 TOULOUSE

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	5 015		5 015	5 015		
	Total I	5 015		5 015	5 015		
	Comptes de liaison **Total II**						
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	3 436		3 436	1 150	2 286	198.78
	Autres créances	125 096		125 096	230 804	105 708-	45.80-
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	130 159		130 159	122 118	8 041	6.58
	Charges constatées d'avance (3)	1 869		1 869	995	874	87.78
	Total III	260 561		260 561	355 067	94 507-	26.62-
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices **(IV)**						
	Primes de remboursement des obligations **(V)**						
	Ecarts de conversion actif **(VI)**						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	265 576		265 576	360 082	94 507-	26.25-

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

CABINET PASCAL COMTE AUDIT
583, chemin de Sirech
82170 CANALS
mail : pascal.comte@cac-comte.fr
COMMISSAIRE AUX COMPTES

SOPHIE AUDINOS

FEDERATION des associations de commercants, artisa
31000 TOULOUSE

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1 Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	**Fonds propres**				
	Fonds associatifs sans droit de reprise	1 064	1 064		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	21 997		21 997	
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	20 388	21 997	1 609-	7.31-
	Autres fonds associatifs				
	Fonds associatifs avec droit de reprise :				
	Apports				
	Legs et donations				
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
	Ecarts de réévaluation				
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
	Provisions réglementées				
	Droit des propriétaires				
	Total I	43 448	23 060	20 388	88.41
	Comptes de liaison **Total II**				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	176 213	281 113	104 900-	37.32-
	Fonds dédiés sur autres ressources				
	Total III	176 213	281 113	104 900-	37.32-
DETTES (1)	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 911	33 264	29 353-	88.24-
	Dettes fiscales et sociales	7 840	8 048	208-	2.59-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	34 164	14 597	19 567	134.05
	Instruments de trésorerie				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance				
	Total IV	45 914	55 909	9 995-	17.88-
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	265 576	360 082	94 507-	26.25-

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an 45 914 55 909
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

CABINET PASCAL COMTE AUDIT
583, chemin de Sirech
82170 CANALS
mail : pascal.comte@cabinetcomte.fr
COMMISSAIRE AUX COMPTES

SOPHIE AUDINOS

FEDERATION des associations de commercants, artisa
31000 TOULOUSE

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1 Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de Biens et Services	95 952	32 502	63 450	195.22
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	191 835	427 266	235 430-	55.10-
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		26 385	26 385-	100.00-
Collectes				
Cotisations				
Autres produits	11	12	1-	9.21-
Total I	287 798	486 164	198 366-	40.80-
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements	25		25	
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	197 497	222 786	25 288-	11.35-
Impôts, taxes et versements assimilés	191	319	128-	40.16-
Salaires et traitements	149 272	123 104	26 168	21.26
Charges sociales	25 044	6 970	18 075	259.32
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)	280	275	5	1.64
Total II	372 310	353 454	18 855	5.33
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	84 512-	132 710	217 222-	163.68-
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

CABINET PASCAL COMTE AUDIT
583, chemin de Sirech
82170 CANALS
mail : pascal.comte@[illegible]
COMMISSAIRE AUX COMPTES

SOPHIE AUDINOS

FEDERATION des associations de commercants, artisa
31000 TOULOUSE

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1 Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financieres				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)				
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	84 512-	132 710	217 222-	163.68-
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
Total VIII				
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)				
Impôts sur les bénéfices (IX)				
Total des produits (I+III+V+VII)	287 798	486 164	198 366-	40.80-
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	372 310	353 454	18 855	5.33
Solde intermédiaire	84 512-	132 710	217 222-	163.68-
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	281 113	170 400	110 713	64.97
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	176 213	281 113	104 900-	37.32-
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	20 388	21 997	1 609-	7.31-

CABINET PASCAL COMTE AUDIT
583, chemin de Sirech
82170 CAYLUS
mail : pascal.comte...
COMMISSAIRE AUX COMPTES

SOPHIE AUDINOS

FEDERATION des associations de commercants, artisa

2 Rue d'Alsace Lorraine

31000 TOULOUSE

CABINET PASCAL COMTE AUDIT
583, chemin de Sirech
82170 CANALS
mail : pascal.comte[illegible]
COMMISSAIRE AUX COMPTES

ANNEXE DU 01/01/2022 AU 31/12/2022

SOPHIE AUDINOS
5 Impasse Boudeville

31100 TOULOUSE
05 61 86 73 68

SOPHIE AUDINOS

FEDERATION des associations de commercants, artisa
31000 TOULOUSE

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

Art. 432-17 Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

EMPLOIS PAR DESTINATION	Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
EMPLOIS DE L'EXERCICE				
1 - MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public				
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT				
TOTAL DES EMPLOIS				
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	176 213	281 113	104 900-	37.32-
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE				
TOTAL	176 213	281 113	104 900-	37.32-

CABINET PASCAL COMTE AUDIT
583, chemin de Sirech
82170 CANALS
mail : pascal.comte [illegible]
COMMISSAIRE AUX COMPTES

SOPHIE AUDINOS

FEDERATION des associations de commercants, artisa
31000 TOULOUSE

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (suite)

Art. 432-17 Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

RESSOURCES PAR ORIGINE	Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
RESSOURCES DE L'EXERCICE				
1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénats				
- Dons manuels				
- Legs, donations et assurances-vie				
- Mécénats				
1.3 Autres ressources liées à la générosité du public				
TOTAL DES RESSOURCES				
2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS				
DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE				
TOTAL				

RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)				
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public				
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice				
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)				

CABINET PASCAL COMTE AUDIT
583, chemin de Sirech
82170 CANALS
mail : pascal.comte [illegible]me.fr
COMMISSAIRE AUX COMPTES

SOPHIE AUDINOS

FEDERATION des associations de commercants, artisa
31000 TOULOUSE

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (suite)

Art. 432-17 Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1 Euros	%
EMPLOIS DE L'EXERCICE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT				
TOTAL				
RESSOURCES DE L'EXERCICE				
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL				

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE				
(-) Utilisation				
(+) Report				
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE				

Commentaires:

CABINET PASCAL COMTE AUDIT
583, chemin de Sirech
82170 CANALS
mail : pascal.co[illegible]me.fr
COMMISSAIRE AUX COMPTES

SOPHIE AUDINOS

ANNEXE

SOMMAIRE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales	x
Permanence ou changement de méthodes	x

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	x
Etat des amortissements	x
Tableau de variation des fonds propres	x
Tableau de variation des fonds propres-générosité du public	x
Tableau de variation des fonds dédiés	x
Etat des provisions	x
Etat des échéances des créances et des dettes	x
Variation des fonds propres	x
Evaluation des immobilisations corporelles	x
Evaluation des créances et des dettes	x
Evaluation des valeurs mobilières de placement	x
Produits à recevoir	x
Charges à payer	x
Charges et produits constatés d'avance	x
Subventions d'équipement	x

CABINET PASCAL COMTE AUDIT
583, chemin de Sirech
82170 CANALS
mail : pascal.comte@wanadoo.fr
COMMISSAIRE AUX COMPTES

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles	x
Montant des engagements financiers	x
Informations en matière de crédit bail	x
Engagement en matière de pensions et retraites	x

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Valeurs mobilières	x

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

CABINET PASCAL COMTE AUDIT
583, chemin de Sirech
82170 CANALS
mail : pascal.comte
COMMISSAIRE AUX COMPTES

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Prêts, autres immobilisations financières	5 015		
TOTAL	5 015		
TOTAL GENERAL	5 015		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Prêts, autres immobilisations financières			5 015	5 015
TOTAL			5 015	5 015
TOTAL GENERAL			5 015	5 015

Caution des locaux

Etat des amortissements

Néant

CABINET PASCAL COMTE AUDIT
583, chemin de Sirech
82170 CANALS
mail : pascal.comte
COMMISSAIRE AUX COMPTES

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	1 064				1 064
Report à nouveau			21 997		21 997
Excédent ou déficit de l'exercice	21 997				20 388
Situation nette	23 060		20 388		43 448
TOTAL I	23 060		21 997		43 448

CABINET PASCAL COMTE AUDIT
583, chemin de Sirech
82170 CAYLUS
mail : pascal.comte@...
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Tableau de variation des fonds propres - générosité du public

ANC 2018-06 : Art. 432-22

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AFFECTATION DU RESULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
	MONTANT	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT
Fonds propres sans droit de reprise	1 064							1 064
Report à nouveau				21 997				21 997
Excédent ou déficit de l'exercice	21 997					1 609		20 388
TOTAL	23 060			21 997		1 609		43 448

CABINET PASCAL COMTE AUDIT
COMMISSAIRE AUX COMPTES
583, chemin de Sirech
82170 CAYSIS
mail : pascal.comte

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés *
Subventions d'exploitation	281 113	281 113	296 735		25 000	176 213	176 213
Ct Oj Tlse M	101 113	101 113	120 000			101 113	101 113
BNP	25 000	25 000			25 000		
Reg Occ Vdges	5 000	5 000	25 000				
Reg Occ TTS	150 000	150 000	74 900			75 100	75 100
Reg occ Gastronomie			20 000				
DRFIP			56 835				
Ressources liées à la générosité du public			95 682				
			95 682				
TOTAL	281 113	281 113	392 417		25 000	176 213	176 213

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

CABINET PASCAL COMTE AUDIT
COMMISSAIRE AUX COMPTES
583, chemin de Sirech
82170 CAYLUS
mail : pascal.comte@...

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des provisions
Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	5 015	5 015	
Autres créances clients	3 436	3 436	
Débiteurs divers	125 096	125 096	
Charges constatées d'avance	1 869	1 869	
TOTAL	135 416	135 416	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	3 911	3 911		
Personnel et comptes rattachés	3 885	3 885		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 853	3 853		
Autres impôts taxes et assimilés	102	102		
Autres dettes	34 164	34 164		
TOTAL	45 914	45 914		

Variation des fonds propres

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Produits à recevoir

CABINET PASCAL COMTE AUDIT
583, chemin de Sirech
82170 CAYLUS
mail : pascal.comte...
COMMISSAIRE AUX COMPTES

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fiscales et sociales	4 996
Autres dettes	16 187
Total	21 183

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 869
Total	1 869

Subventions d'équipement

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

Engagements financiers

Engagements donnés

Engagements reçus

CABINET PASCAL COMTE AUDIT
583, chemin de Sirech
82170 CAYLUS
mail : pascal.comte@...fr
COMMISSAIRE AUX COMPTES

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Crédit bail

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Inventaire du portefeuille de valeurs mobilières

CABINET PASCAL COMTE AUDIT
583, chemin de Sirech
82170 C
mail : pascal
COMMISSAIRE AUX COMPTES

CABINET FISCAL COMTE ROUSSEL
COMMISSAIRES AUX COMPTES